

**Après la répression policière, la direction de la SNCF s'acharne
sur les grévistes du nettoyage et les fait convoquer au Tribunal !
C'est inadmissible !**

Après avoir subi la répression de la police, envoyée au milieu de la nuit par les directions de la SNCF et d'ONET pour essayer de nettoyer les gares par la force et la violence, aujourd'hui la direction de la SNCF s'acharne sur les grévistes.

En effet, 9 de nos collègues grévistes sont convoqués aux Tribunaux administratifs de Montreuil et Cergy-Pontoise, accusés d'occupation illégale des locaux. La SNCF cherche à nous expulser des locaux et à faire condamner 9 collègues à payer 1500 euros d'amende, plus 500 euros d'amende par gréviste et par jour ! C'est clairement de l'acharnement de la part de la SNCF, qui sait très bien que nous sommes en train de négocier les revendications restantes avec ONET, ce qui pourrait nous permettre une sortie de conflit. Au lieu de privilégier cette voie pour essayer de trouver une sortie de crise, la SNCF cherche à abattre sur les grévistes une forte répression judiciaire. Si les grévistes étaient condamnés, ils seraient forcés de payer une amende d'un montant par jour équivalent à ce qu'un salarié d'H. Reinier - ONET embauché à temps partiel touche à peu près par mois! Alors que nous ne demandons que le respect et la dignité, cet acharnement est inadmissible!

Mais nous n'allons pas accepter cette situation. La direction de la SNCF cherche à mettre de l'huile sur le feu alors que nous souhaitons avancer dans les négociations avec ONET pour pouvoir reprendre le travail, une fois nos revendications satisfaites. Réunis en assemblée générale ce lundi, la position des travailleurs est unanime: nous exigeons que la SNCF retire ces plaintes et nous resterons fermes là-dessus!

Nous appelons toutes les organisations, associations, personnalités, et personnes qui nous soutiennent à se mobiliser mardi au Tribunal Administratif pour accompagner les grévistes convoqués et exiger l'annulation totale des poursuites. Aucun gréviste ne doit être sanctionné ou réprimé!

Rendez-vous mardi 12 décembre devant le Tribunal Administratif de Montreuil à partir de 14h30 avec rassemblement et prises de parole, pour accompagner les grévistes convoqués à partir de 15h30, en présence de tous les soutiens.

Adresse du Tribunal : 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206 rue de Paris), à Montreuil, métro Robespierre (ligne 9).

Merci d'avance de votre soutien,

Les grévistes réunis en Assemblée Générale le lundi 11 décembre 2017

